



**Aube**  
en Champagne  
LE DÉPARTEMENT

**actif10**  
Travailler ensemble dans l'Aube

# Contrat initiative emploi (CIE)

Une aide financière aux entreprises  
à hauteur de 47 % du SMIC pour  
l'embauche des bénéficiaires du RSA

## Objectifs :

- // Favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes bénéficiaires du RSA
- // Développer des compétences à travers une nouvelle expérience professionnelle

**Chef de file des solidarités, le Département de l'Aube finance l'allocation RSA (Revenu de solidarité active) à hauteur de 61 millions d'euros en 2024.**

**Actif 10, initiative du Département de l'Aube, est une équipe au service des bénéficiaires du RSA et des recruteurs aubois et une solution, simple, gratuite et innovante pour les rapprocher.**

## • Quel type de contrat ?

// Le CIE est un contrat aidé de droit privé

// CDI ou CDD d'au moins 6 mois

// La durée de travail hebdomadaire peut varier de 20 à 35 heures

## • À qui s'adresse-t-il ?

// Aux employeurs du secteur marchand (entreprises, commerces...)

// Aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA)

**Le titulaire d'un CIE est un salarié à part entière qui bénéficie de toutes les dispositions légales et conventionnelles attachées à ce statut. Il perçoit un salaire au moins égal au SMIC pour le nombre d'heures de travail accomplies.**

## • Quelles aides pour l'employeur ?

### Une aide au recrutement

// Une recherche de candidats bénéficiaires du RSA est effectuée par le chargé de relation entreprises du Département en rapport avec la fiche de poste envoyée par l'employeur

// Une mise en relation avec un ou plusieurs profils potentiels est réalisée par Actif 10

// Un accompagnement par le Département du bénéficiaire du RSA embauché par Actif 10 pendant les 6 premiers mois de son contrat

// Une participation au recrutement et un appui dans les démarches administratives (CERFA, ASP...) peuvent être proposés

### Une aide financée par le Département

// L'aide, versée mensuellement par le Département aux entreprises, s'étend de 6 à 12 mois en fonction de la durée du contrat. Elle représente 47% du SMIC horaire brut, soit un soutien financier de 830 euros par mois pour un contrat hebdomadaire de 35 heures\*

*\*chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2024*

## • Quels engagements pour l'employeur ?

// L'entreprise signe le Contrat initiative emploi (CIE) dès la demande d'aide acceptée par le Département

// L'entreprise désigne un tuteur, chargé de l'accueil et de la contribution à l'acquisition des savoir-faire professionnels du bénéficiaire du RSA embauché